

LES ÉLUS – 1/2

CONSTATS

- **La rupture entre les élus et les citoyens**
 - Le manque de proximité entre les élus et les citoyens s'accroît
 - Les citoyens ont de moins en moins confiance dans les élus de la République, qui ne sont pas suffisamment exemplaires
- **Les élus sont vus comme des élites éloignées du peuple et privilégiées**
 - Certains trouvent les salaires des élus trop élevés et jugent qu'ils ont des avantages indus
 - Il y a pour certains un trop grand nombre d'élus en France
 - Dangereux d'opposer le peuple et les élites : les élus sont au départ des citoyens comme les autres qui ont été élus démocratiquement

PRÉCONISATIONS

- **Renforcer la proximité entre les élus et les citoyens**
 - Revenir sur le non-cumul des mandats, pour permettre aux députés d'exercer également le mandat de maire et être en prise avec le terrain
 - Définir dans les missions des élus, à tous les échelons et dans tous les domaines de compétences, l'organisation d'assemblées citoyennes sur les grands sujets politiques du moment et sur les thèmes portés par les groupes de citoyens
- **Instaurer des mécanismes pour garantir l'exemplarité des élus**
 - Éviter que la politique ne devienne un métier à temps plein, en interdisant le cumul des mandats dans le temps
 - Réduire le nombre d'organismes parapublics qui servent souvent à donner des postes à des anciens élus ou hauts fonctionnaires
 - Interdire l'accès aux fonctions électives pour les personnes qui n'ont pas un casier judiciaire vierge
- **Réduire le nombre d'élus en France**
 - Le nombre de parlementaires, idée qui séduit dans le principe mais soulève plusieurs oppositions : si l'on abaisse le nombre de députés, ils auront de trop grandes circonscriptions (actuellement environ 120.000 habitants par député), seront plus éloignés du terrain et les citoyens moins bien représentés
 - Réduire le nombre d'élus locaux – ils sont environ 600.000 en France. Deux approches sont proposées : réduire leur nombre à tous les échelons (commune, département, région) ou supprimer les départements et donc les conseils départementaux

(suite)